



**HAL**  
open science

## De l'éducation citoyenne

Juliette Joëlson Silasy-Raharisoa

► **To cite this version:**

Juliette Joëlson Silasy-Raharisoa. De l'éducation citoyenne. Alizés : Revue angliciste de La Réunion, 2011, Actes du colloque international "Genre et gouvernance" (île Maurice, 17-19 novembre 2009), 34, pp.343-348. hal-02341448

**HAL Id: hal-02341448**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02341448v1>**

Submitted on 31 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# De l'éducation citoyenne

## Introduction

Nombreux sont les mots et les expressions utilisés et véhiculés tous les jours et partout sans que les gens connaissent exactement leur sens ou leur portée. Font partie de ces mots et expressions les notions d'éducation, de citoyen, de genre et de gouvernance. Mais qu'est exactement l'éducation ? Quels sont ses caractéristiques et ses objectifs ? Que recouvre l'éducation citoyenne et quel est le rôle de l'école dans sa mise en place ?

## 1- L'éducation et ses caractéristiques

Pour mieux comprendre la notion d'éducation, partons de la définition qu'en donne Emile Durkheim selon laquelle l'éducation est une action orientée et volontaire exercée par un adulte sur des enfants pour les amener à un état de perfectionnement individuel, état que réclame d'eux la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel ils sont particulièrement destinés. L'éducation permet donc à la société de mettre en place un type d'homme à promouvoir et ce dernier est forcément fonction de la représentation sociale de l'idéal de citoyen.

### *De l'idéal de citoyen au citoyen idéal*

Chaque individu ou chaque groupe social, quel qu'il soit, a une représentation sociale de son « idéal de citoyen ». L'éducation se fixe alors comme tâche de former l'individu pour qu'il devienne un « citoyen idéal » épousant le plus possible l'image de l'idéal de citoyen. Par exemple : je rêve d'un enfant médecin et je le mets dans des écoles qui vont le former pour devenir médecin.

***On ne peut donc concevoir une éducation sans objectif***

L'éducation doit permettre à un individu de passer d'un *état 1* à un *état 2* correspondant au stade de « citoyen idéal ». En effet, l'homme éduque car il veut réaliser l'accord de la conduite d'un individu avec une valeur ou un ensemble de valeurs positives ou négatives (coutumes, tabous). Les infractions entraînent des sanctions négatives qui vont de simples punitions au rejet de l'individu par le groupe, tandis que le respect des valeurs entraînera des sanctions positives ou des récompenses. L'éducation doit ainsi œuvrer pour permettre à l'individu de corriger, voire d'annuler les comportements et les attributs considérés comme négatifs et de mettre en place et de renforcer les comportements et les caractéristiques considérés comme positifs.

***L'éducation : un tout universel qui varie dans l'espace et dans le temps***

L'éducation est universelle, car on ne peut pas concevoir une société sans éducation. Elle varie cependant dans l'espace. En effet, comme les systèmes de valeurs ne sont pas forcément les mêmes d'un individu à l'autre, d'un groupe social à l'autre, ou d'une nation à l'autre, force est de constater et d'admettre que l'idéal de citoyen et le citoyen idéal à promouvoir ne sont pas obligatoirement les mêmes pour tout individu ou pour tout groupe social.

L'éducation varie par ailleurs dans le temps : ce qui était valable pour un individu ou pour un groupe social donné il y a vingt ans ne l'est plus forcément aujourd'hui. En définitive, si l'éducation reste universelle, les principes et les systèmes éducatifs peuvent varier dans l'espace et dans le temps. Nous devons également comprendre et admettre l'éducation comme un tout : elle intervient en effet dans ses différentes facettes\$ intellectuelle, physique, morale ou religieuse, esthétique, sexuelle, sociale, citoyenne, etc.\$ pour former un homme complet.

## 2- L'éducation citoyenne

L'éducation citoyenne s'adresse à tous les citoyens. Elle présente toutes les caractéristiques de l'éducation. Mais, pour la saisir en profondeur, nous devons d'abord comprendre les notions de citoyen et de citoyenneté.

### ***Le statut de citoyen***

Le statut de citoyen et la notion de citoyenneté n'ont pas toujours été clairement développés ni expliqués au public en terme de droits et de devoirs. Or, le statut de citoyen donne à l'individu une place particulière dans la société et lui confère des rôles à jouer, c'est-à-dire des comportements à adopter sous forme de droits et de devoirs. De ce fait, quelle que soit son appartenance catégorielle, tout individu doit connaître et reconnaître ses droits et ses devoirs en tant que citoyen à part entière. Par ailleurs, le respect de ces droits et devoirs entraîne des sanctions positives, alors que toute infraction engendrera des sanctions négatives sous forme de punitions demandant réparation.

Force est donc de constater et de reconnaître l'importance de l'éducation citoyenne, c'est-à-dire l'importance de l'information et de la formation des citoyens sur leurs droits et leurs devoirs. Il faut d'ailleurs souligner que Madagascar a signé et ratifié des protocoles d'accord, des traités et des conventions relatives aux droits communs au niveau national, régional et international. Parmi eux s'inscrivent les droits de l'homme, dont le droit à la différence (race, sexe ou genre, âge, santé physique ou mentale, opinion politique, etc.) et le droit à l'éducation. Quant aux devoirs, nous avons souligné que le devoir d'accepter et surtout de respecter et de faire respecter les droits acquis, tel le droit à la différence, doit exister pour tous et *a fortiori* pour les responsables et les éducateurs à tous les niveaux.

### Le genre

L'éducation citoyenne en matière de genre doit donc enseigner le droit à la « différence » sexuelle et à la parité, comme le devoir d'accepter cette différence. En effet, quelle que soit son appartenance catégorielle, l'individu, homme ou femme, doit connaître ses droits et devoirs car il occupe une place particulière (statut) dans cette société en tant que citoyen à part entière. Or, à Madagascar, qui a signé et ratifié divers types de protocoles d'accord concernant les droits de la femme, les postes à responsabilité sont réservés aux hommes. En effet, dans le système éducatif (nominatif), s'il n'y a pas de discrimination sexuelle dans le recrutement des élèves et des enseignants, les femmes, quoique majoritaires, sont très mal représentées dans les postes de décisions. A Toliara ville, en 2009, nous avons relevé par exemple :

DREN	1/1H
Chefs CISCO	2/2H
Proviseurs de Lycée	3/3H
Surveillants Généraux	3/3H
Chef ZAP	2/4H
Directeur d'EPP	11/8H

Dans le système politique (électif), en 2008, on enregistre pour Madagascar :

Postes électifs	Nb Femmes élues	Nb total des élus	% femmes
Chef <i>Fokontany</i>	450	17 050	3 %
Maires	70	1 479	5 %
Députés	11	106	9 %
Sénateurs	05	28	15 %



Ces tableaux révèlent que les femmes ne participent que très peu aux affaires publiques et politiques. C'est ce qui pousse les femmes, dont le réseau de femmes VMLF (*Vondrona Miralenta ho any Fam-pandrosoana*), à développer des stratégies pour permettre une participation féminine accrue en politique, notamment avec le « Projet Mouvement 30% en 2012 ; 50% en 2015 ». Pour réussir son pari, le VLMF a mis en place une stratégie pour être prêt pour les prochaines élections, dont celles de 2010. Son objectif est d'identifier, d'informer et de former les candidates potentielles. C'est dans ce sens qu'afin de prétendre asseoir une éducation citoyenne dans le cadre d'une bonne gouvernance, tout comme une éducation à la diversité, donc à la parité, nous ne pouvons occulter aucune école car, comme nous l'avons souligné, l'éducation est un tout.

### ***La gouvernance***

Mot très à la mode à ce jour et très connu dans le monde technique et politique, le terme de « gouvernance » n'a pas été vraiment traduit en langue nationale à Madagascar. Il n'a jamais été expliqué clairement à la population locale. Ce n'est que récemment que l'on entend parler de *fitondrana tsara tantana*, ce qui veut dire « bonne gouvernance ». La bonne gouvernance recouvre le respect des devoirs par les citoyens et les responsables vis-à-vis des droits acquis (droit des femmes : genre et parité) et des choses publiques. Elle doit être enseignée dans les écoles pour que très tôt, les enfants puissent reconnaître leur place et leur rôle dans la société. Cela demande également une information et une formation préalables des parents et de tous les autres éducateurs, dont les enseignants, gages de la réussite de l'éducation.

### ***Rôle de l'école dans l'éducation citoyenne***

L'école est la mieux placée pour atteindre des objectifs éducatifs pour plusieurs raisons. Elle est le lieu privilégié pour une éducation de masse : en effet, au même moment, des milliers d'enfants peuvent

être éduqués à différents endroits en milieu scolaire dans le but d'atteindre les objectifs éducatifs annoncés dans la constitution des pays et repris par les ministères de l'éducation nationale. L'école permet une éducation pour tous, quelles que soient les catégories sociales des enfants (favorisés ou non, citadins ou ruraux, filles ou garçons, etc.). Notons encore une large présence des femmes dans le système éducatif, une prise de conscience des élèves de la nécessité de respecter l'égalité des chances d'occuper un poste similaire (exemple : beaucoup de jeunes filles veulent devenir maîtresses d'école). Une éducation citoyenne commencée assez tôt doit permettre que la génération future, en grandissant, développe une culture de parité, car dans un établissement scolaire, les filles et les garçons sont admis à l'école sans distinction de sexe, ils ou elles occupent les places qu'ils ou elles veulent dans les salles de cours, les numéros d'appel ne sont pas établis suivant les sexes mais par ordre alphabétique. De plus, les cours et les examens, tout comme les diplômes, certificats ou attestations, valent aussi bien pour les filles que pour les garçons ; les notes d'examen sont données en fonction des compétences des élèves et non pas en fonction du sexe.

Néanmoins, pour prétendre asseoir une éducation citoyenne pour une bonne gouvernance et pour l'égalité des sexes, il est nécessaire de s'ouvrir aux autres domaines de l'éducation. Il faut également miser sur des éducateurs modèles, formés suivant les normes et les objectifs éducatifs prônés pour mettre en place le citoyen idéal à partir de cette représentation sociale qu'est l'idéal de citoyen.

Docteur Juliette Joëlson Silasy-Raharisoa<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Psychosociologue, Enseignant-chercheur à l'E.N.S. de l'Université de Toliara, Membre fondateur du REFAMP (Réseau de Femmes Africaines et Parlementaires) et membre du Comité de Pilotage du VMLF (Vondrona Miralenta ho an'ny fampanandrosoana) de l'ex-province de Toliara.